VALLÉE DE LA VÉZÈRE ■ Avec l'adhésion de l'Agglo de Brive en janvier

Le syndicat mixte élargit son périmètre

Le SIAV, syndicat mixte en charge de l'entretien de la Vézère et ses affluents, rassemble désormais 61 communes.

Avec l'adhésion de l'Agglo de Brive, depuis le 1et janvier, vingt communes supplémentaires ont rejoint le syndicat mixte. À ce jour, le SIAV regroupe 61 communes (48 communes via l'Agglo et 13 communes individuelles) qui adhèrent à diverses compétences, dont l'entretien des rivières et ruisseaux.

Cela représente 125.074 habitants, 716 km de cours d'eau, sur un total de 2.639 km de réseau hydrographique. Durant la première partie de la réunion, une synthèse des travaux 2016 et le programme de travaux annuel ont été présentés. 2017 se traduit par la révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, afin de renouveler la déclaration d'intérêt général permettant d'intervenir sur le milieu.

Un comité de pilotage constitué d'élus, et de tous les acteurs socioprofessionnels concernés, sera



ENTRETIEN. Le syndicat mixte intervient dans de nombreux domaines, de la protection des berges au diagnostic des cours d'eau qui alimentent la Vézère.

organisé durant le 1er semestre 2017. L'objectif étant de déterminer les enjeux et de valider les objectifs de gestion des milieux aquatiques du territoire.

Des changements attendus pour 2018

Le syndicat mixte interviendra aussi sur le suivi et traitement des encombrants sur les principaux cours d'eau (régie et entreprises); la poursuite du programme de protection des berges et la sensibilisation des exploitants agricoles dans ce domaine; la participation au diagnostic des cours d'eau et le suivi des cours d'eau après événements climatiques, l'entretien des passes à poissons et des sites aménagés pour la pratique du canoë-kayak.

L'entrée en vigueur de la loi GEMAPI, ou gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, a été abordée; son application au 1'e janvier 2018, modifiera très certainement la configuration du SIAV en termes de périmètre et de modalités d'intervention.

Cette soirée a permis de présenter le site internet mis en ligne très récemment. La deuxième partie de la réunion a été consacrée au débat d'orientation budgétaire. Le vote aura lieu le 1^{et} avril à Perpezac-le-Noir.

Site internet. Consultable suivant l'adresse : www.siav-vezere.fr.